

REGLEMENT INTERIEUR

Le règlement intérieur vous est transmis lors de votre réservation en deux exemplaires. La clef du chalet ne vous sera confiée qu'en retour d'un exemplaire signé.

PROPRETÉ DU CHALET :

Vous utilisez une maison gérée par un collectif de bénévoles, cela signifie que nous misons sur la confiance que l'on peut faire à un autre collectif que vous êtes en temps qu'utilisateur. Merci de laisser cette maison dans un état encore plus accueillant que vous l'aurez trouvé en entrant.

CONSIGNES D'UTILISATION A votre arrivée :

- 1) Enclencher le disjoncteur électrique situé dans le local technique sur votre droite à l'entrée, .
A noter que le disjoncteur général situé à l'extérieur du chalet est toujours enclenché. Vous n'avez pas à le manipuler sauf en cas d'orage, s'il est disjoncté.
- 2) **Relever le compteur de gaz** situé à côté du disjoncteur électrique
- 3) **Chauffage** : mettre l'interrupteur près du thermostat central sur M (situé vers la porte douche homme). Régler les radiateurs du chalet à votre convenance. Vous aurez également de l'eau chaude.
- 4) **Sur le banc dans l'entrée**, vous trouverez le cahier de liaison, notez-y votre relevé de gaz.

Il est totalement interdit d'apporter d'autres sources de chauffage (radiateur électrique : l'installation électrique n'est pas prévue pour, radiateur à pétrole ou autre : grand danger de feu).

Attention : L'accès à la chaufferie est strictement interdit

A votre départ :

- 1) Mettre l'interrupteur près du thermostat central sur A (comme Arrêt)
- 2) Relever le compteur de gaz.**
- 3) Noter sur le cahier de liaison ce relevé et **Etablir votre facture sur votre facture (préalablement téléchargée sur le site de la FDFR54).**
- 4) **FERMER** le disjoncteur électrique situé à l'intérieur du chalet.

CHAMBRE FROIDE

Ne rien laisser dans la chambre froide. La débrancher et laisser les portes ouvertes.

POUBELLES

Pour votre confort, utiliser des sacs-poubelles de 110 L. **IMPERATIVEMENT ETE comme HIVER**, aucune poubelle ne doit rester au chalet. Elles sont à déposer dans les conteneurs situés soit à la Station de La Mauselaine, soit à Gérardmer sur le chemin du retour.

COUCHAGE

Des couvertures sont à votre disposition dans le chalet, pensez à prendre des draps housses, oreillers, même si vous utilisez des sacs de couchage.

SYSTEME D'ALARME

- En cas de mise en route de l'alarme, **procéder à l'évacuation** des personnes vers le local extérieur.
- Repérer au tableau la zone du sinistre.
- Constater le sinistre.
- Combattre le sinistre avec les moyens mis en place (extincteurs).
- Appelez les secours : n° de téléphone : 18, si nécessaire.
RAPPEL : il est absolument interdit de fumer.
- Si aucun sinistre n'existe, après avoir fait le tour du chalet :
- Vérifiez les déclencheurs manuels,
- Remettre éventuellement le déclencheur manuel en position normale,
- Appuyez sur le bouton-poussoir : REARMEMENT. Le tableau est à nouveau en état de veille.
- **Appelez Laurent KINDT qui vous donnera les instructions nécessaires.**

Remarque : si vous constatez un début de sinistre, vous pouvez déclencher l'alarme en appuyant sur le bouton :
EVACUATION GENERALE.

Attention : la mise en route de l'alarme nous oblige à faire vérifier le système par un professionnel (coût de l'intervention : 150 €).

RECOMMANDATION

Signaler tous problèmes à M. KINDT Laurent au 06.37.85.56.93.

Nom et adresse du responsable

Mme/M..... N° Rue CP.....

Commune.....

.....

Compagnie d'assurance :

Signature :